

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 25 MARS 2004

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 25 Mars 2004 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur Bernard VANHEEGHE, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Monsieur Didier MANEZ, Enseignant

- Mademoiselle Sophie CATHALA, Etudiante
- Mademoiselle Aurélie DINATO, Etudiante
- Monsieur Olivier HENRY, Etudiant
- Mademoiselle Caroline ZAKRAWACZ, Etudiante

- Monsieur Jean-Marc DESRUMAUX, Vice-Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant, à Monsieur Didier MANEZ

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennois
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Vice-Président chargé des relations internationales
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 13h45.

Monsieur MOREAU souligne que la participation est plus faible qu'à l'ordinaire car la décision de réunir le Conseil a dû être prise dans l'urgence mais que, néanmoins, le quorum est atteint.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 9 Décembre 2003.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Examen du compte financier de l'année 2003.

Monsieur MOREAU présente le compte financier.

Les **dépenses** de l'exercice 2003 (221 396,76 euros) ont diminué de 16,8% par rapport à celles de l'exercice précédent.

Cette diminution résulte, pour la plus grande part, du fait que le paiement des heures complémentaires du premier trimestre universitaire 2003-2004 n'a pas été rattaché à l'exercice 2003, ce pour un montant de 38 418,83 euros.

Pour cette même raison, les **charges de personnel** (150 398,31 euros) baissent de 13% bien qu'elles représentent encore 72% des dépenses de fonctionnement. Les heures complémentaires d'enseignement (129 682,62 euros) constituent l'essentiel de ces charges, l'IPAG continuant, en effet, de souffrir d'un déficit de postes d'enseignants qui l'oblige à faire appel à de nombreux vacataires.

Le coût des surveillances d'examen (7 998,39 euros) est en légère diminution (- 4,5%).

Les **autres charges de fonctionnement** (58 686,17 euros) ont également été contenues.

Enfin, les **dépenses d'investissement** ont été modestes en 2003 : 12 312,28 euros, ce qui représente une baisse de 40% par rapport à 2002. Ces dépenses étaient relatives à l'achat d'équipements informatiques.

Les **recettes**, d'un montant de 273 345, 07 euros, sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2002 (- 8%).

Les **crédits versés par l'Université** diminuent globalement de plus de 12%, la dotation globale de fonctionnement (197 544 euros) décroissant de 9,26% et les crédits versés au titre du contrat quadriennal chutant de plus de 33%.

Les **ressources propres** s'élèvent à 55 950,65 euros.

Les recettes de formation continue ont progressé de plus de 25% par rapport à 2002.

Elles comprennent :

- La subvention du Ministère de la Fonction Publique destinée au financement d'une préparation aux concours internes de catégorie A (13 300 euros).

- Les crédits de la région (10 946,20 euros) qui progressent de 22,53%. Ils correspondent à la formation de demandeurs d'emploi en Diplôme d'Administration Générale.

- Les ressources procurées par les conventions de formation continue qui ont doublé par rapport à celles de l'exercice précédent (13 650 euros).

S'y ajoutent :

- Les recettes procurées par les frais de dossiers (15 333 euros) quasiment identiques à celles de l'année précédente.

- Le remboursement des charges de fonctionnement de la Licence d'Administration Publique à distance (2 721,45 euros).

L'exercice 2003 fait apparaître un résultat excédentaire de 51 948,31 euros qui ne reflète pas la réalité des dépenses de l'année 2003, étant donné que 1160 heures complémentaires ont été imputées sur l'exercice 2004.

Ce résultat doit également être relativisé compte tenu de la particulière modestie des dépenses d'investissements.

Monsieur MOREAU observe que l'Institut possède des réserves mais il regrette qu'elles soient difficilement utilisables.

Monsieur DESRUMAUX intervient pour expliquer que les réserves accumulées par les différentes composantes de l'Université lors de chaque exercice budgétaire permettent de constituer, en fin d'exercice, les réserves de l'établissement. Il met en exergue la sagesse de la gestion de l'IPAG en affirmant qu'il s'agit d'un des éléments permettant d'apprécier la qualité du travail d'une composante.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

3) Proposition d'affectation des résultats 2003.

La proposition d'affectation élaborée par l'Université est distribuée aux membres du Conseil. Monsieur MOREAU invite Monsieur DESRUMAUX à présenter ce document.

La nouvelle politique financière de l'Université consiste à privilégier l'affectation des résultats au compte 106 (Réserves), au détriment du compte 110 (Report à nouveau excédentaire).

Au début de l'exercice 2003, la somme de 66 556 euros était inscrite au compte 106 et la somme de 160 730,45 euros au compte 110. L'Université propose de faire subir au compte « Report à nouveau » (compte 110) une réduction de 26 697,77 euros et d'affecter au compte « Réserves » (compte 106) la somme de 90 958,36 euros.

Monsieur MOREAU s'étonne que cette proposition aille bien au-delà d'une affectation du résultat de l'année 2003 ; en effet l'accroissement proposé du compte 106 (90 958,36 euros) est très supérieur au résultat de l'exercice, ce qui signifie que les affectations des résultats des années précédentes, votées par le Conseil de l'IPAG et le Conseil d'Administration de l'Université, sont modifiées.

Monsieur GEVART juge, quant à lui, qu'il est paradoxal qu'un résultat positif puisse engendrer une diminution de la somme inscrite au compte Report à nouveau.

Monsieur DESRUMAUX explique que les réserves sont indispensables à la bonne gestion des universités car l'Etat ne verse ses premières subventions que trois mois après le début du nouvel exercice budgétaire. Il précise que la commission des finances a approuvé cette affectation des résultats.

Monsieur MANEZ suggère qu'une partie du résultat soit affectée à un compte Report d'investissements, afin que l'IPAG puisse investir au titre de 2004.

Monsieur MOREAU souligne que c'est l'Université qui a imposé le report sur l'exercice 2004 du paiement des heures complémentaires du premier trimestre 2003-2004 et il rappelle que, de ce fait, le résultat excédentaire de 51 948,31 euros ne reflète pas la réalité des dépenses de l'année 2003.

Après une discussion, Monsieur MOREAU reprend la suggestion de Monsieur MANEZ : affecter une partie du résultat (8 600 euros) à un compte Report d'investissements et l'autre partie (55 660,59 euros) au compte 110 (Report à nouveau).

Cette proposition d'affectation des résultats 2003 est adoptée à l'unanimité.

4) Examen d'une DBM de rattachement au budget 2004.

Monsieur MOREAU explique que le Ministère de la Fonction Publique, disposant de crédits non employés à la fin de l'année 2003, a décidé de faire bénéficier chaque IPAG ou CPAG d'un abondement exceptionnel de sa dotation, à hauteur de 2 970 euros. Il propose que ces crédits supplémentaires soient affectés à hauteur de 1950 euros (plus la taxe sur les salaires de 100 euros) au financement d'heures complémentaires de formation continue qualifiante, le solde finançant les comptes fournitures administratives (520 euros), documentation générale et administrative (200 euros) et dépenses diverses (200 euros).

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

5) Examen des modifications apportées à la demande d'habilitation du Master d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU souligne que ces modifications constituent la réponse qui est apportée aux observations du Ministère.

Il rappelle que l'IPAG a élaboré, en collaboration avec la Faculté de Droit, un projet de Master Droit et Administration que le Conseil a adopté en Novembre 2003. L'avis ministériel était attendu pour fin Janvier ou début Février mais, en définitive, il n'a été connu qu'au début de ce mois de Mars, l'examen des demandes d'habilitation ayant pris un retard considérable.

Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG a été reçu le 1^{er} Mars par Monsieur TRUCHET, Chargé de Mission du secteur Droit, Administration et Science Politique et par Monsieur GICQUEL, Chef du Bureau des Masters au Ministère. Lors de cette réunion, Monsieur TRUCHET s'est montré très rassurant : selon lui, les IPAG et les CPAG ayant déposé des demandes d'habilitation devraient obtenir un avis favorable. Monsieur TRUCHET a également exprimé la préférence ministérielle pour des projets de masters présentés par mentions qui soient le moins possible divisées en spécialités.

Alors que cette réunion pouvait prêter à l'optimisme, l'Université de Valenciennes a reçu, le même jour, un avis C (navette lourde) du Comité d'Expertise Pédagogique sur le Master Droit et Administration. Sans rejeter le dossier, les experts du Ministère émettent des critiques qui imposent un remaniement partiel du projet.

Après avoir pris connaissance de ces observations, Monsieur MOREAU a pris contact avec la Faculté de Droit mais il s'est rapidement avéré que la direction de cet Institut considérait que l'IPAG était responsable des réserves émises par les experts. Or, les critiques les plus précises visent la mention Droit et non pas la mention Administration Publique.

Les relations avec la Faculté de Droit se sont malheureusement très détériorées car des allégations graves ont été avancées par la direction de cette composante.

Alors que Monsieur LEVEL avait exprimé le souhait de précéder les directeurs des composantes dans le bureau de Monsieur TRUCHET, avec lequel il avait pris rendez-vous le 18 Mars, le Doyen de la Faculté de Droit a rencontré le Chargé de Mission le 12 Mars, en refusant d'associer Monsieur MOREAU à cette démarche.

A la suite de cet entretien, la Faculté de Droit a rebâti ses projets de Master en refusant toute concertation avec l'IPAG.

Monsieur LEVEL a demandé à Monsieur MOREAU de se joindre à lui pour rencontrer Monsieur TRUCHET le 18 Mars. Lors de cet entretien, le Chargé de Mission a vivement regretté que l'Université de Valenciennes ne parle pas d'une seule voix. Il a souhaité que la Faculté de Droit et l'IPAG réunissent dans une même mention une spécialité professionnelle « Administration Publique » et une spécialité recherche « Institutions territoriales ».

A l'issue d'une réunion qui a eu lieu le lendemain à la Présidence de l'Université, Monsieur MOREAU a décidé, en accord avec Monsieur LEVEL, de maintenir, pour l'essentiel, le projet initial : une mention Administration Publique autonome. Mais Monsieur MOREAU a tenu compte des observations formulées par Monsieur TRUCHET devant le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG car le nouveau projet ne divise plus la mention en spécialités. Les trois parcours de formation sont cependant maintenus avec des intitulés légèrement modifiés afin d'améliorer leur lisibilité : « Gestion des services publics de l'Etat », « Gestion des services publics décentralisés » et « Gestion des services publics sanitaires et sociaux ». D'autre part, le flux annoncé de 60 étudiants en M2 est ramené à 45, afin d'introduire une plus grande sélection à l'entrée de cette formation.

Dans la réponse adressée aux observations du Ministère, l'IPAG s'efforce de justifier davantage encore le projet de Master, en soulignant les synergies établies entre la Maîtrise d'Administration Publique et la Maîtrise en Droit, spécialité « Institutions Territoriales » mais en marquant que la confusion entre les deux formations apparaîtrait très inopportune : leurs finalités sont très différentes et l'hétérogénéité de leurs contenus comme de leurs publics empêche la constitution d'un véritable tronc commun.

Monsieur MOREAU regrette que dans l'exposé des motifs apparaissent désormais deux présentations séparées de la mention « Droit » et de la mention « Administration Publique », ce qui lui paraît maladroit.

Monsieur MOREAU, qui se réclame de l'entier soutien de Monsieur LEVEL, estime nécessaire d'associer le Conseil à la procédure en lui soumettant une proposition de résolution rédigée comme suit :

« Le Conseil de l'IPAG de Valenciennes, réuni le 25 Mars 2004

- approuve le projet de Master mention Administration Publique modifié

- réaffirme l'absolue nécessité de ce diplôme pour satisfaire les besoins de formation des étudiants et les besoins de recrutement des services publics

- apporte son plein et entier soutien à la demande d'habilitation de ce diplôme présentée par l'Université de Valenciennes. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Monsieur MOREAU remercie le Conseil pour son soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 15h.